



# Avertissement phytosanitaire

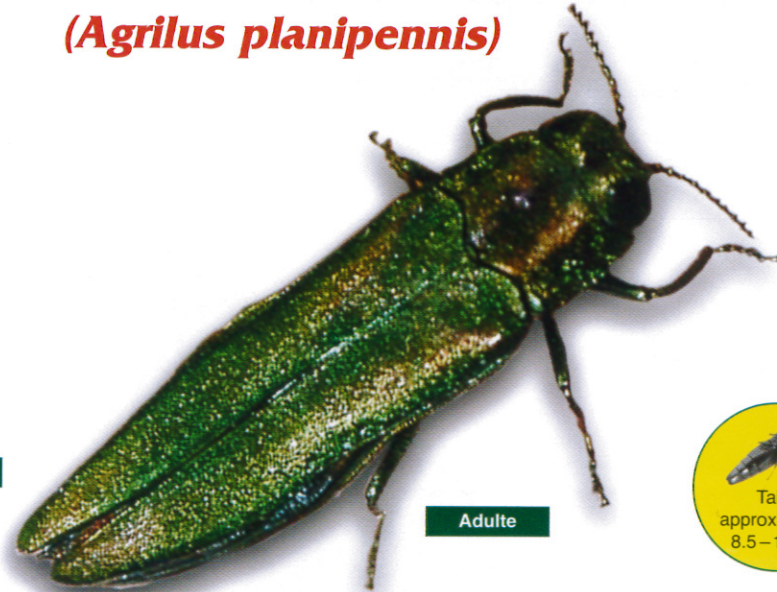
# Agrile du frêne

*(Agrilus planipennis)*



David  
Cappaert,  
MSU

ACIA Windsor



Adulte



G.G. Wood, ACIA



Dépérissement de l'arbre

James W. Smith, MDA



Feuille de frêne

Ken Marchant, ACIA



Galleries en forme de S

ACIA Windsor

L'agrile du frêne est un insecte ravageur qui cause de graves dommages aux frênes. Originaire de l'Asie orientale, on l'a détecté pour la première fois au Canada et aux États-Unis en 2002. L'agrile a tué des millions de frênes dans le Sud-Ouest de l'Ontario, le Michigan et ses États avoisinants. Ce ravageur constitue une menace grave pour l'économie et l'environnement dans les zones urbaines et forestières des deux pays. L'agrile du frêne attaque et tue toutes les essences de frênes (sauf le sorbier d'Amérique qui n'est pas apparenté au frêne même si son nom commun anglais est mountain ash).

## Comment se propage-t-il?

L'agrile du frêne peut effectuer des vols de plusieurs kilomètres, mais un autre facteur important qui contribue à sa propagation est le transport du bois de chauffage, du matériel de pépinière, des arbres, des billes, du bois non écorcé et des copeaux de bois ou d'écorce.

## Signes d'infestation

Dépérissement de l'arbre, et notamment :

- éclaircissement de la couronne de l'arbre
- diminution de la densité du feuillage
- traces laissées par l'insecte adulte lorsqu'il se nourrit des feuilles
- prolifération de gourmands sur le tronc ou les branches
- fentes verticales sur le tronc
- petits trous de sortie en forme de D
- galeries (en S) sous l'écorce remplies de sciure fine

## Contactez l'ACIA

Si vous observez des signes suspects d'infestation sur vos frênes ou si vous prévoyez transporter du bois de chauffage (p. ex., lors d'une excursion de camping, d'un déménagement ou de l'aménagement d'un boisé), communiquez avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour obtenir de plus amples renseignements.

**Aidez-nous à protéger les arbres et les forêts du Canada.**

**Canada 1 866 463-6017**

du lundi au vendredi de 8 h à 16 h

**[www.inspection.gc.ca](http://www.inspection.gc.ca)**

P0272-08/rév.

**Canada**